

LA VALIDATION D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Informez-vous...

...sur la validation des études supérieures (VES) et sur les autres dispositifs de validation :
Inscrivez-vous aux réunions d'information collectives organisées par le service formation continue :
sfc.univ-rennes1.fr/revva
Renseignez-vous auprès des conseillères du service formation continue de l'université de Rennes 1 :
revva@univ-rennes1.fr

Identifiez le diplôme

Identifiez le diplôme le plus proche de vos **études et formations** :
Site internet de l'université de Rennes 1 : formations.univ-rennes1.fr
Site internet du service formation continue : sfc.univ-rennes1.fr

Envoyez votre CV détaillé et les pièces justificatives

Envoyez votre CV et la présentation de votre projet : revva@univ-rennes1.fr
En fonction, une liste de pièces justificatives à fournir vous sera transmise pour étude de votre demande.

Si votre demande
est recevable

Si votre demande n'est pas recevable : une conseillère vous orientera
vers un autre dispositif ou une autre formation plus adapté.

Choisissez la prestation :

- **avec accompagnement** : aide à la constitution du dossier, exploration du parcours de formation initiale et continue, mise en relation du parcours avec le référentiel du diplôme visé ;
- **sans accompagnement** ;
- **avec ateliers collectifs** de lancement et de préparation au passage devant le jury.

Nota : des tarifs différents s'appliquent selon la prestation choisie.

Vous démarrez votre accompagnement dès la signature de votre contrat/convention.

Rédigez votre dossier...

...seul.e ou avec une accompagnatrice (selon la prestation choisie).
Vous déposez le dossier un mois avant le passage devant le jury.

Le jury

Vous présentez votre dossier et votre demande de validation devant un jury VES.

**Diplôme validé
totalement**

Diplôme validé partiellement :
reprise d'études, écrit complémentaire...

**Diplôme non
validé**